

Analyse bibliographique

BROCHU, Michel, « Étude comparative de l'évolution de la vie économique et sociale du Nouveau-Québec esquimau et indien », *L'Actualité économique* (juillet-septembre 1966) : 284-323 ; (janvier-mars 1967) : 805-834. Aussi tirage à part.

Jacques Rousseau

Volume 21, numéro 2, septembre 1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302679ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302679ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Rousseau, J. (1967). Compte rendu de [Analyse bibliographique / BROCHU, Michel, « Étude comparative de l'évolution de la vie économique et sociale du Nouveau-Québec esquimau et indien », *L'Actualité économique* (juillet-septembre 1966) : 284-323 ; (janvier-mars 1967) : 805-834. Aussi tirage à part.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 21(2), 319-327. <https://doi.org/10.7202/302679ar>

Analyse bibliographique

BROCHU, Michel, "Etude comparative de l'évolution de la vie économique et sociale du Nouveau-Québec esquimau et indien", *L'Actualité économique* (juillet-septembre 1966): 284-323; (janvier-mars 1967): 805-834. Aussi tirage à part.

Depuis quelque temps, les journaux et revues nous présentent à intervalles rapprochés des articles sur le Nouveau-Québec et le problème indigène. Les mieux inspirés soulignent une situation alarmante: en plein vingtième siècle, le gouvernement du pays adopte des mesures sans nombre pour aider les Aborigènes, mais qui conduiront fatalement à un génocide culturel.

Après avoir fait cavalier seul pendant vingt ans (avant 1960, mais cela n'a rien à voir avec le 22 juin), je devrais me réjouir de voir grossir les rangs des défenseurs d'une civilisation en péril. Malheureusement, la majorité ne vont pas au cœur de la question et les programmes qu'ils proposent s'appuient rarement sur des bases sérieuses. Nous ne pouvons faire ce grief à Michel Brochu qui a consacré plusieurs années d'études aux secteurs habités du Nouveau-Québec. Son travail résu-

me surtout ses propres observations. Il y traite successivement de l'évolution sociale et économique de deux groupes : les Esquimaux et les chasseurs forestiers de la baie James. Pour chacun, il envisage les chefs suivants : modifications apportées à la chasse, vêtement, moyens de transport, alimentation, habitation, notion du temps, occupation des loisirs, anthroponymie, influence respective de l'école et de la politique.

On y trouve beaucoup de suggestions heureuses que les planificateurs de la vie indigène auraient vraiment intérêt à connaître, car très souvent, sans même être allés sur le terrain et, encore moins, avoir vécu avec des Amérindiens, ils improvisent des solutions sans trop s'embarrasser de leur formation inadéquate. Cette courte monographie, pourtant très dense, débute par une introduction sur le milieu biologique. Pour cette partie, l'auteur a dû recourir à d'autres ouvrages, mais les références font défaut et ceux qui désirent s'initier au sujet le regretteront sûrement. Sauf dans les œuvres de vulgarisation, l'armature bibliographique est essentielle.

L'auteur a restreint son enquête, chez les Esquimaux, au poste de Maricourt. Une limitation de territoire peut se justifier pour l'analyse d'une communauté sur les plans sociaux et économiques, mais sur le plan biologique, la technique conduit à des conclusions erronées. Ainsi, Michel Brochu doute de la présence du lemming à cet endroit, quand aucune espèce n'est plus répandue dans la toundra québécoise. A une certaine distance de ce poste, j'ai vu un tel pullulement de lemmings que le sol semblait se mouvoir. Il serait étonnant que l'animal n'atteigne jamais Maricourt, mais il se trouve que le petit fouisseur (qui conditionne la fréquence du renard blanc), très abondant tous les quatre ans, disparaît presque au centre de ce cycle. Pour des raisons analogues, sans doute, la liste ne mentionne pas en pays esquimau le caribou de la toundra, dont les hardes pourtant s'accroissent à vive allure, après avoir frôlé l'extinction vers 1947. L'auteur considère douteuse la présence de l'ours noir ; pourtant, j'en ai rencontrés à quelques reprises dans l'extrême-nord du Québec. Pour l'analyse d'une population animale, sujette à des pérégrinations et à des cycles, il faut toujours envisager un territoire étendu (car les indigènes s'éloignent souvent de leur village pour chasser) et tenir compte aussi des observations des autres chercheurs.

Certains points demanderaient plus de précision. Ainsi, une lecture rapide pourrait nous inciter à attribuer une origine

esquimaude à la banique (p. 303). Introduit chez les Amérindiens forestiers par les coureurs des bois, peu après 1760 apparemment, ce pain (qui tire son nom de l'écoissais) n'a été adopté par les Esquimaux qu'un siècle et demi après les Montagnais. — L'A. signale vaguement (p. 305) qu'à l'automne "on cueille de petites baies rouges"; il s'agit ici de la *petite airelle rouge*, que les Scandinaves nomment *lingon*, terme qui a d'ailleurs commencé à entrer dans notre parler sous la forme légèrement francisée de *lingone* ou *lingonne*. (Pour des raisons phonétiques, le dernier semble préférable.) — Ailleurs *poudre à pâte* et *levain* deviennent synonymes, quand le premier est une levure chimique, et le second, fort différent, une levure biologique. — Le mécanisme de l'acquisition de la parenté par les noms ne semble pas avoir été parfaitement compris. Chez les Esquimaux, je suis *Itouk* (c'est-à-dire "le vieillard", comprenez le "noble vieillard") et le nom me confère une parenté avec tous mes homonymes. D'autre part, quand un enfant reçoit à sa naissance le nom d'un grand-père ou d'une grand-mère, décédés peu auparavant, ses propres parents s'adresseront à lui désormais avec les vocables de *papa* ou *maman*, parce qu'il a reçu avec le nom de l'aïeul une parcelle de l'âme du grand-parent. — "Les Esquimaux ne semblent avoir aucune tradition musicale propre" (p. 314). Or j'ai relevé deux ou trois pièces de leur folklore musical. La tradition, certes considérablement appauvrie par un siècle de christianisation anglicane, existe néanmoins, mais n'a pas encore fait l'objet de recherches dans le Québec. Une chose sûre, c'est une facette de leur culture qu'ils cachent religieusement aux missionnaires.

Ne soyons pas étonnés que l'auteur confonde *nomades* et *migrateurs*. La plupart commettent cette erreur. Le chasseur de bisons de la Prairie, parasite des troupeaux et lié à leurs déplacements, était nomade; l'Amérindien forestier de l'est, un migrant, car il alternait entre un territoire de chasse et un point précis du bassin hydrographique, l'été, au moment du troc, alors que l'armature sociale se reconstituait. L'Esquimau, par contre, se classait plutôt entre les deux, comme semi-migrateur et nomade intermittent, avant de se fixer définitivement en villages il y a moins de dix ans. L'A. fait remonter la venue des Oblats, sur la baie James à 1923. Et pourtant, le père Garin y commença ses missions il y a près d'un siècle et publia même un livre de prières en langue moskégone et caractères syllabiques. (Je m'excuse de ne pas préciser la date: dans la forêt où je rédige cette note, je suis loin de ma bibliothèque.)

Une petite lacune didactique risque d'induire en erreur des lecteurs non avertis. Michel Brochu traite d'abord des Esquimaux, puis des Amérindiens forestiers de la baie James. Ces derniers, fréquentés déjà par Radisson et Des Groseilliers au XVII^e siècle, sont en relations assidues avec les Blancs depuis trois siècles, tandis que les contacts suivis entre Blancs et Esquimaux ont moins de cent ans. Quand, après avoir décrit l'acculturation esquimaude, l'auteur passe à celle des Moskégons, il se contentera souvent d'écrire: "comme chez les Esquimaux" ou l'équivalent. Ceci peut donner l'impression aux non-initiés que les Moskégons sont à la remorque des autres, quand c'est l'inverse qui se produisit. C'est après deux siècles de fréquentation des Amérindiens de la forêt coniférienne, que la Compagnie de la Baie d'Hudson a introduit en territoire esquimau les techniques élaborées au sud, et résultant de l'interaction des Européens et des habitants de la baie James. Indirectement, ces derniers ont beaucoup contribué à l'évolution de la vie esquimaude, mais l'inverse n'est pas vrai.

Je me suis permis de relever ces vécilles parce qu'elles émaillent assez régulièrement beaucoup d'études sur les indigènes. D'autres, plus importantes, sont si fréquentes dans les études sociologiques ou historiques et également dans celles de l'auteur, que je ne puis les passer sous silence, ma note dût-elle prendre l'allure d'un article.

1. *Indien et Amérindien*. Dans un monde qui se rétrécit constamment, au point qu'on peut rencontrer chaque jour, — dans nos universités notamment, — des Indiens de l'Inde (et qui ne sont pas toujours hindous), il est temps que l'on abandonne le mot *indien* pour désigner les indigènes d'Amérique. Avant 1900, l'*American Bureau of Ethnology* a préconisé l'emploi d'*Amérindien*, qui de plus en plus gagne le public canadien-français, beaucoup plus rapidement que les milieux conservateurs anglo-saxons, à qui la confusion répugne moins. Il faudrait au moins que tous les chercheurs, les écrivains, s'en tiennent au mot précis.

2. *Indien et Esquimau*. La distinction entre Esquimau d'une part et Indien d'autre part est une erreur entérinée par les services fédéraux du Canada pour des raisons politiques. Lors de la Capitulation de Montréal, en 1760, le général Amherst accepta au nom du gouvernement anglais la clause, imposée par les Français, demandant de protéger les Indiens. A cause de cela, ils ne furent pas exterminés. Par la suite, — c'était avant 1935 — le gouvernement d'Ottawa refusa de prendre à sa charge les

Esquimaux du Québec, sous prétexte qu'ils n'étaient pas des Indiens, et pour cela ne relevaient pas de lui. Or la Cour suprême du pays en décida autrement. Comme les Esquimaux de l'Ouest étaient les pupilles de l'administration des Territoires du Nord-Ouest, qui ne se souciait guère de démocratie, il a paru plus pratique à l'autorité fédérale de maintenir deux administrations séparées, l'une pour les Esquimaux, — à l'endroit desquels le gouvernement ne se reconnaissait aucune obligation et qu'il aidait, disait-on, par pure philanthropie, — et l'autre pour les soi-disant "Indiens", souvent régis par des traités particuliers. La nouvelle loi des Indiens, votée aux environs de 1950-1955, déclara même dès le préambule, — et à l'encontre du jugement de la Cour suprême, — que les Esquimaux ne sont pas des Indiens. Interrogé sur la question lors de son passage à Montréal en 1936, le grand anthropologue Frans Boas répondit: "Of course, the Eskimos are Indians." Mais auprès des fonctionnaires d'Ottawa, son opinion, comme celle de la Cour suprême, resta lettre morte. Le mot *Amérindien* (qui remplace simplement *Indien* dans l'acceptation américaine) englobe aussi bien les Esquimaux que les Indiens forestiers. D'ailleurs, il y a parfois plus de différences entre deux groupes de soi-disant "Indiens" qu'il y en a entre les Esquimaux et d'autres tribus amérindiennes. Mais, dira-t-on, que faire lorsqu'on veut distinguer les Esquimaux des autres Amérindiens ? C'est un peu comme s'il fallait un nom générique pour englober tous les non-Anglo-Saxons et les séparer des Anglo-Saxons. Somme toute, l'équivalent des vieilles désignations, "les Juifs et les Gentils", "les Romains et les Barbares", "Moi (avec une lettre capitale) et les autres".

3. *Il n'y a pas de Cris dans le Québec, ni sur le plan linguistique, ni sur le plan culturel.* Les Amérindiens forestiers de la baie James sont des Moskégons (en anglais *Swampy Crees*). Le nom *Cri* fut donné, il y a longtemps, à une tribu algique de la Prairie par les voyageurs de la Nouvelle-France. Ils employèrent d'abord *Cristinaux* avant d'abrégé ce mot français (mais d'origine amérindienne) en *Cri*. Parce que les missionnaires anglicans et les traiteurs anglo-protestants débutèrent ultérieurement au voisinage de Winnipeg, habitée par les Cris de la Prairie, ils étendirent par la suite le nom de *cree*, a) à la langue des Amérindiens de la baie James (qui est le *moskégon*), b) à celle du lac Mistassini (le *mistassin*), c) au *naskapi* de l'Ungava d) et souvent même au *montagnais*, parce que toutes sont assez apparentées pour que l'on se comprenne de l'une à l'autre. S'il fallait donner un nom général à ces divers dialectes, un seul convien-

drait, le *montagnais*, parce que le mot a une longue priorité sur le *cri*. Les missionnaires d'autre part ne pouvaient se payer le luxe d'imprimer des livres de prières dans tous les dialectes de leurs ouailles. Aussi imaginèrent-ils une langue moyenne, basée surtout sur le *cri* de l'ouest, mais comprenant notamment des variantes des autres dialectes, et qui est réellement le "Church of England Cree", suivant la formule consacrée qui me vient d'un excellent ami, un évêque missionnaire anglican. Avec cet admirable outil, — qui fut l'œuvre d'apôtres, notamment Horden, Watkins, Faries, Akehanew (qu'on me pardonne mes déficiences de mémoire), — les missionnaires anglicans ont gagné au christianisme presque tous les Algiques de la péninsule Québec-Labrador. Néanmoins, cela ne confère pas à la langue (presque une langue véhiculaire) une réalité ethno-linguistique. Tant que les indigènes ne parlaient que leur idiome, ils se débrouillaient tant bien que mal dans leurs livres de prières (car tous savaient lire) et eux-mêmes se désignaient au moyen d'un nom de leur langue, par exemple *Mistassinilnouts* pour les *Mistassins*. Quand s'organisa l'école officielle du gouvernement d'Ottawa, on adopta le programme de l'Ontario (autre entorse à la loi), l'enseignement se donna dorénavant exclusivement en anglais, et ces gens apprirent qu'ils étaient désormais des *Crees*. Un peu comme aux temps révolus où les Français nous cataloguaient obstinément comme *Américains* et non *Canadiens*, et où l'*Amérique*, pour eux, s'identifiait avec les *Etats-Unis*. Que le mot cree ait fini par prendre une acception particulière en anglais, que des indigènes même l'emploient quand ils parlent anglais (mais pas dans leur langue), nous n'y pouvons rien, c'est une question de sémantique et il ne nous appartient pas de diriger l'évolution de la langue anglaise. Mais pourquoi des historiens, sociologues, ethnologues même nous imposeraient-ils une acception française nouvelle pour le mot *cri*, simplement parce que son homologue phonétique anglais a acquis un sens différent. Le français serait-il fatalement à la remorque d'une langue étrangère ? J'admets toutefois que dans le cas de néologismes, il y a avantage parfois à adopter des mots équivalents dans les deux langues.

4. *Les mots techniques et l'anglicisme.* Le cas précédent nous amène aux mots techniques de provenance anglaise, remplaçant ceux que nous avons déjà. Des puristes voudraient même imposer un terme fautif comme *canoé* pour ce qui fut d'abord le *canot* et substituer au canadien-français *tobagane* la forme anglaise *toboggan* qui dérive pourtant du précédent. Cela se produit fréquemment et sans sortir de la présente étude voici des exemples : *caribou des terres stériles*, traduit de *barrenground caribou*,

pour désigner le *caribou de la toundra*; *baleine blanche*, encore une traduction littérale de *white whale*, quand nous avons déjà *béluga* et *marsouin blanc* pour ce mammifère marin bien différent des baleines. *Baleine blanche*, certes, impressionne plus que le canadianisme *marsouin blanc*, et je soupçonne les marins anglais d'avoir une certaine dose du tempérament que l'on prête volontiers aux Marseillais.

5. *La tache mongolique* (p. 285). On croit fréquemment que la tache mongolique, chez les Esquimaux, est en quelque sorte la preuve par excellence de leur origine asiatique. Fréquente chez eux et les autres Amérindiens, cette marque de naissance fugace se retrouve chez toutes les races colorées, noire comprise, et non pas seulement chez les Asiatiques. Chez nos indigènes, c'est évidemment un trait d'origine asiatique, mais cela nous le savons pour d'autres raisons. La tache mongolique est un trait héréditaire parmi tant d'autres. Les caractéristiques de la chevelure, la forme du nez, le repli de la paupière, les pommettes saillantes sont des indices encore plus importants.

Les écrits de Michel Brochu, toujours intéressants, posent néanmoins une difficulté réelle : l'auteur possède sa propre toponymie et s'y cantonne. S'il persiste dans cette voie, il devra pour atteindre ses lecteurs inclure chaque fois qu'il écrit une carte géographique indiquant les noms officiels et les siens. Son désir de franciser la toponymie du Nouveau-Québec part d'un excellent naturel ; mais on ne peut abolir d'un trait de plume trois siècles d'histoire. L'épopée anglaise du Nouveau-Québec fait autant partie de nos annales, que Champlain et La Vérendrye de celles de l'Ontario et de l'Ouest respectivement. Dans la liste, en vérité très courte des noms de l'Ungava, des toponymes anglais ont un droit de cité imprescriptible ; ainsi Hudson et Wolstenholme, qui sont déjà sur les cartes de Louis Jolliet au XVII^e siècle et rappellent de grands moments de l'exploration du pays. D'autres, pour éviter l'ambiguïté, doivent faire place à un substitut ; par exemple, George River peut se confondre avec Fort-George. Toutefois, pour désigner le premier, Port-Nouveau-Québec paraît assez incongru. Y étant allé maintes fois, j'imagine l'embarras du voyageur qui, croyant atteindre un vrai port, aurait à patauger à marée basse un demi-mille dans la vase fluide avant d'atteindre la rive. Sans compter que l'endroit a déjà un nom esquimau, *Igloutallik*, suivant le relevé de Roger LeJeune ("L'omble chevalier anadrome du Kagnersouloudjouark", Service de la Faune, Province de Québec, Bull. No 10, janv. 1967, p. 9). — Trois rivières à la Baleine dans le Nouveau-Québec,

cela paraît évidemment excessif : la Grande rivière à la Baleine (et non la Rivière à la Grande Baleine, comme on traduit parfois *Great Whale River*, ce dernier à sens forcément ambigu, l'anglais ne pouvant exprimer les nuances du français), la Petite rivière à la Baleine (et non, *mutatis mutandis*, la même histoire qu'avec la Grande Baleine précédente), enfin la Rivière à la Baleine tout court. Tout changement de cet ordre relève exclusivement de la Commission des Noms géographiques de la Province, et celle-ci étudie volontiers les suggestions qu'on lui fait. Par contre, l'explorateur, qui parcourt des sites innommés, a toute liberté pour proposer des toponymes. Généralement, on les acceptera à condition d'être convenables (absence de synonymes antérieurs et de double emploi, valeur du nom lui-même). Au Nouveau-Québec seulement, plus de 500,000 lacs (de deux milles ou plus en diamètre) attendent de sortir de l'anonymat. La toponymie des sites nouveaux, à elle seule, pourra donner à la cartographie québécoise l'allure qu'on désire ; mais il faudra s'assurer au préalable qu'il n'existe pas déjà un nom indigène (montagnais, mistassin, moskégon, naskapi, esquimau), connu des habitants de la région et des voyageurs. Quant à pourchasser les noms anglais à valeur historique, uniquement parce qu'ils ont le tort d'être anglais, cette attitude ne se défend pas. Autrement, pourquoi les Anglo-Saxons des autres provinces ne supprimeraient-ils pas *Qu'Appelle*, *Sault-Sainte-Marie*, *L'Orignal*, *Pointe Pelée* et une centaine d'autres que l'épopée des anciens voyageurs du Canada français a consacrés.

Je serais désolé que l'on voit dans mes propos un désir de prendre l'auteur à partie. On se méprendrait d'autant plus d'ailleurs que son étude renferme de très abondantes observations, à la fois originales, justes et précieuses pour l'orientation de nos destinées dans le nord du Québec. Mais l'occasion m'a semblé bonne pour signaler des imprécisions ou erreurs, trop répandues aujourd'hui et qu'un silence complaisant contribuerait à enraciner davantage.

Le texte très dense mériterait une analyse plus poussée, car il abonde en thèmes de réflexions. L'auteur décrit exactement le système scolaire du Nouveau-Québec : des écoles anglo-saxonnes, fondées par le gouvernement fédéral depuis quelques années à peine, et qui en ont supplanté parfois d'autres où les Oblats enseignaient pourtant dans la langue des indigènes. Nos Amérindiens doivent apprendre une langue seconde, c'est évident, s'ils ne veulent pas vivre en vase clos, et ce sera l'anglais ou le français suivant l'endroit où ils vivent. Si ceux du Québec veulent

accéder à des fonctions provinciales (et plusieurs postes pourraient leur convenir), il est essentiel que chez nous ce soit le français. Toutefois la langue maternelle doit être conservée et servir de base à l'enseignement primaire. Présentement, dans les écoles fédérales, les idiomes amérindiens sont tabous. Bien plus, les enfants y apprennent à les mépriser et à rougir de leurs traditions. La Commission Parent a recommandé l'enseignement aux Esquimaux dans leur propre langue, mais a négligé d'en faire autant pour les autres indigènes, pourtant plus nombreux que les Esquimaux. Et c'est dommage quand les services indigénistes d'Ottawa s'acharnent à fondre tous les Amérindiens dans le "moule idéal", l'anglo-saxon évidemment. Sans sauver la langue, on en peut sauver une culture.

Dans quelques années, le gouvernement fédéral remettra aux diverses provinces l'administration de leurs Amérindiens, mais il semble que le gâchis sera alors un fait accompli et irréversible. Les milieux racistes n'y verront aucun mal; le Québec sera probablement le seul lésé dans ses aspirations de protéger ces minorités. A ce rythme, le génocide culturel, si bien engagé déjà, sera terminé en quelques années et la plupart des Amérindiens devenus des parias.

Ce qu'il faudrait à tout prix, ce serait de pouvoir compter bientôt sur des instituteurs indigènes qui enseigneraient dans leur propre langue et leur propre psychologie aux descendants des premiers habitants du pays, au début de leur apprentissage scolaire.

Je m'excuse de consacrer tout un article à l'analyse d'études brèves de Michel Brochu, mais elles renferment une si riche documentation ! En quelques pages, il a rassemblé autant d'idées que d'autres en de gros volumes. Et son sujet, en outre, en vaut la peine. Nous avons contracté, en nous appropriant le Canada, une lourde obligation à l'endroit des indigènes. Si nous n'agissons pas promptement, nos descendants pourront à bon droit nous imputer le crime d'avoir assisté sans sourciller à l'agonie d'un peuple.

JACQUES ROUSSEAU